

Blandine et moi-même souhaitons vous informer d'un projet de colloque que nous désirons organiser dans le cadre et avec le soutien du C3RD.

L'intitulé en est « Vulnérabilités et accès au juge ».

En quelques mots, le droit à l'accès au juge bénéficie de longue date de solides fondements textuels. Le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrent ce droit et en font un principe directeur du procès équitable. Il en est de même à l'échelle nationale. En dépit de cette reconnaissance, la mise en œuvre effective du droit d'accès au juge peut parfois être limitée pour les sujets vulnérables et se heurter à certains obstacles, alors même que la situation de vulnérabilité devrait précisément conduire à renforcer la protection de ces sujets, au besoin par un recours au juge. La perspective inverse mérite aussi d'être étudiée, lorsque c'est la situation de vulnérabilité du sujet qui lui procure un accès facilité à son juge. Le colloque pourrait notamment aborder les vulnérabilités des personnes physiques, des entreprises, voire des territoires. L'accès au juge du sujet vulnérable est-il restreint ou facilité dans les mêmes termes en matière civile, administrative ou pénale ? L'accès du sujet vulnérable au juge national est-il affirmé dans des termes similaires que pour le juge européen et/ou international ?

Même s'il est en l'état trop tôt pour proposer un argumentaire précis et pour construire un programme exact, nous envisageons ce colloque comme une manifestation transversale et susceptible de nourrir la thématique « Vulnérabilités » du C3RD, mais aussi ses deux axes : gestion des risques par le droit et risques générés par le droit. Nous projetons l'organisation de ce colloque sur le campus lillois au 2<sup>nd</sup> semestre de l'année universitaire prochaine (date pressentie : vendredi 12 février 2021). Il sera demandé aux intervenants de nous communiquer leur contribution quelques semaines à l'avance, afin de publier les actes du colloque dans la foulée.

Du fait de sa transversalité, nous espérons que ce thème sera susceptible d'intéresser un certain nombre d'entre vous afin de donner lieu à une manifestation la plus réussie possible. C'est donc dans ce cadre et avec ce projet que nous vous sollicitons aujourd'hui afin de nous indiquer, idéalement vers le 15 janvier prochain, si cette perspective éveille votre intérêt et si vous souhaiteriez intervenir.